

Les efforts fiscaux de l'administration pour un développement local cohérent, soutenable et durable : Cas de la Wilaya de Tlemcen

Pr/ CHAIB Baghdad . U/Tlemcen

Doctorant / ZAIR Mustapha. U/Tlemcen

RESUME

Les théories économiques contemporaines ne cessent de développer un discours pertinent sur la promotion des stratégies et des politiques en faveur des territoires locaux et domestiques, plus particulièrement les entreprises publiques, privées et étrangères, dans l'espoir que cela conduira vers de nouvelles opportunités pour des questions aussi brûlantes et particulières comme l'emploi, l'offre des produits, biens et services, la finance publique (impôts et taxes), les perspectives d'exportation et ventes à l'étranger, et peut-être une dynamique économique favorable pour les territoires désignés.

Le développement local se voit projeté, de ce fait, dans une dimension globale et nationale et doit, par conséquent, résoudre les multiples lacunes et insuffisances constatées au niveau des réalisations de l'Etat, une manière de se substituer à ce dernier dans la conduite et le management des projets d'envergure nationale au niveau domestique et local, ce qui apparaît comme une introduction au concept de la gouvernance et le management public par les collectivités locales.

On se retrouve, de ce fait, dans un sorte de complémentarité entre des entreprises et des administrations économiques, qui aspirent à plus d'avantages et opportunités

dans les activités qu'elles mènent au niveau de ces collectivités, et ces dernières qui se bousculent pour atteindre un taux de développement et croissance économique qui leur permettra de répondre, favorablement, aux nombreuses doléances et attentes de leurs population respectives.

Certes, on peut invoquer les assemblées communales pour débattre des questions relatives à l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens comme une alternative de rapprochement entre les entreprises et les collectivités locales, mais il demeure que les relations entre ces derniers sont plus perçues à travers les efforts déployés par l'administration fiscale locale, à travers une politique fiscale appropriée et adéquate, et les devoirs des entreprises dans la résolution des questions relatives au recrutement et la mise en place d'un cadre de vie convenable et acceptable.

Ce papier tentera de vérifier si les avantages que l'administration fiscale locale octroi aux entrepreneurs et chefs d'entreprise ont donné, comme répondant, des acquis et des résultats probants pour la collectivité locale concernée, en termes de création d'emplois et les investissements créés et mis en place, dans notre souci de cautionner la probable et envisageable relation et lien entre l'entreprise et le fisc pour le grand bien du développement économique de la wilaya et la commune.

La littérature spécialisée peut conduire à une déduction sur cette relation, mais qu'en-est-il sur un plan empirique et pratique, pour pouvoir examiner cette relation, particulièrement dans une économie rentière comme le cas de l'Algérie ?

Mots-clés : Fiscalité ; Collectivités locales ; Algérie ; Entreprise ; Administration ; Investissements ;Avantages ;

ABSTRACT

A growing number of theoretical approaches is insisting on the role and contribution that can be made towards the development economic of territories and domestic districts, since that many theories have ended to a conclusion that foreign and national companies and enterprises can make huge profits by conducting some economic projects towards regions and sectors, with the help and assistance of local administrations, mainly the fiscal one.

During the last decade, it has been noticed that many economic problems have raised and taken some dangerous and risky ways, such as unemployment, mainly in the youth categories, poverty, precarity, lake of suitable projects to boost and reinforce the development of the regions, and especially, the fact that some areas are suffering a huge and big gap of the development, explained by the way how projects and programs are defined and built, mainly by the central decisions-makers, and ignoring the good job and responsibilities that can be made and proposed by local and domestic managers and individuals who live and understand the real needs of the local citizens.

In this case, it has been proposed some arrangement and understanding between the state and local decision-makers, so that the idea of local development can be achieved, thinking on the contribution of the fiscal administration to emphasize on some taxes and fisc in order to encourage and stimulate the local managers of economic and commercial enterprises and administrations for the best of the central direction and the local

partners, all this for the good sake of the population and the aims of the public authorities.

The focus on the fiscal administration is mainly explained by the weight and the place of such sector, since that it has been noticed and observed that many enterprises and companies are complaining of heavy taxes to pay, and some inequalities between these enterprises, in addition of some disequilibrium between geographic areas and regions in the same state, a state that can be seen as a real risk and threat to build and establish a scheme of local development.

This paper will try to emphasize on the place and contribution that can be realized by the fisc administrations and to see the main advantages that are proposed towards the managers and local responsible, through an example of the wilaya of Tlemcen, so that we can figure out and imagine if such ideas and proposals have made any significant improvements in the case of local development.

Keys-words : **Fisc;** **Local** **Communities;**
Algeria;Enterprises; **Administration;**
Investments;Advantages;

1- Quelques approches littéraires du développement local

Evoquant le développement local nous renvoi, littéralement, vers des notions et des concepts qui se rapportent à un développement économique qui concerne une partie d'un Etat, plutôt une partie territoriale et géographique, un développement qui concerne la population résidente, les

entreprises actives, les administrations existantes et tous les secteurs et domaines économiques y prévalant.

Cet intérêt pour ce type de développement revient à la surface grâce aux multiples et innombrables écrits et travaux des institutions internationales et des experts et auteurs invétérés du domaine, notamment lorsqu'il s'agit de la gouvernance, la décentralisation, la délégation des pouvoirs où tout simplement, puisque c'est devenu à la mode, une démocratisation des décisions publiques.

Selon F.TESSON (1), « Le développement local peut donc être lu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement », ce qui sous-entend, que le développement local fait apparaître et émerger les potentialités et atouts qui existent au niveau local et domestique, une autre manière de justifier le recours à ces potentialités, tant en termes de ressources humaines, financières, techniques que logistiques, naturelles et environnementales.

Il faut bien saisir le fait que le débat sur le développement local ne date pas d'aujourd'hui ou un sujet ordinaire, du moment que le concept du développement économique, comme énoncé, débattu et argumenté par les différentes approches et écoles des sciences économiques, insiste bien sur la nécessité de mettre l'accent sur les ressources locales disponibles et accessibles afin d'assurer un niveau acceptable

de croissance et développement qui soit à la hauteur des objectifs et buts soit au niveau du pouvoir hiérarchisé (connu généralement comme le sommet), soit au niveau local(à savoir la base), des objectifs assignés et adoptés d'une manière commune et mutuelle dans un souci de nationalisme et intérêt général.

Selon l'auteur cité, le développement local exige quelques conditions à l'exemple de :

- La nécessité de connaissance des territoires envisagés et ciblés pour le développement espéré.
- La nécessité de promulguer des textes et des lois qui favorisent l'idée d'intégration et accompagnement du processus du développement souhaité.
- La nécessité de connaître mieux les coutumes, les us et traditions de la population locale.
- Enfin, la nécessité d'accorder un temps d'apprentissage pour les locaux afin de se familiariser et s'adapter avec les nouvelles orientations concernant le lancement d'un projet de développement national.

Les théories contemporaines insistent plus sur des approches qui ramènent une autre vision sur l'Etat et ses prérogatives et activités dans le sens de promotion d'un processus de développement qui implique plus les acteurs locaux où ceux qui peuvent apporter une contribution active et dynamique dans celui-ci, partant du fait que les expériences vécues ont prouvé certaines limites et réserves sur le rôle de l'Etat dans cette démarche.

On peut, ainsi, figurer ce débat sur le développement local en tenant compte de quelques piliers et éléments

fondamentaux dans sa mise en œuvre, à savoir, L'Etat et ses institutions et administrations, les territoires, la mobilisation des acteurs locaux, les entreprises et le climat régnant au niveau des territoires recensés du moment que ces paramètres interviennent, à différents niveaux, dans la concrétisation des projets et des programmes qui apportent un plus et une valeur ajoutée, ce qui provoque un certain engouement pour le développement local et territorial.

Partant de ce fait, on assimile souvent le développement local avec la mise en place et en œuvre d'un ensemble de projets dédiés au programme national de développement national, dans un souci de mieux maîtriser les coûts et les dépenses, de compter sur les compétences domestiques et locales et d'en faire des choix plutôt judicieux et appropriés dans ces projets, par le biais d'une politique de décentralisation adéquate et d'un compromis entre l'administration centrale et les délégués et représentants au niveau local.

Demeurant dans cette logique, M.BROWN (2) affirme que « si nous voulons réaliser l'objectif de réduire de la moitié la pauvreté extrême avant 2015, la bonne gouvernance doit être effective au niveau local, en ciblant de manière appropriée la pauvreté et ses déterminants... Pour cela nous avons besoin de programmes souples, capables de faire la différence, et surtout, susceptibles de permettre à la communauté de jouer un rôle effectif, en termes d'appropriation, de contrôle et de décision », une manière de justifier la mise en place d'une gouvernance locale pour déterminer et valoriser les rôles et implications de chaque acteur au niveau des territoires, si on veut discuter et débattre sur le développement local.

Dans la lecture des travaux et études menées dans ce sens, il s'est avéré qu'un grand nombre de problèmes socio-économiques trouvent refuge et abri au niveau des communes et des villes qui ont été laissées et abandonnées à leur triste sort, ce qui s'est répercuté, forcément, sur les marges de manœuvre des décideurs économiques au niveau de la sphère centrale et hiérarchisée, et compliquant, de ce fait, les programmes et stratégies élaborées et engagées par ceux-ci, en plus des couts et dépenses engagées.

Dans cette optique, un grand nombre d'études et recherches menées insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur les acteurs locaux qui peuvent mieux catalyser et conduire des projets à envergure nationale, en misant, particulièrement, sur les compétences prouvées, les savoirs acquis, les potentialités disponibles et surtout la mobilisation des partenaires dynamiques et disposés à s'impliquer dans ce processus, espérant des avantages et des profits qui scelleront le compromis engagé et signé précédemment.

On ne peut nier, aussi, le fait que les territoires et contrées relevant des communes et des collectivités locales sont aussi courtisées par les décideurs au niveau central pour les besoins de renforcement des recettes et des revenus tirés par la fiscalité locale et les investissements entamés par les entreprises qui s'adjugent, de ce fait, le rôle de substitut de l'Etat dans la création des emplois, la valeur ajoutée, les prestations fiscales et des contributions diverses dans la relance du développement au niveau local.

De son côté, J.C.DEBERRE (3) insiste sur la nécessité de bien comprendre les concepts de la décentralisation et le développement local, à travers les rôles et places de chacun

dans le processus de développement économique engagé, arguant « qu'entre décentralisation et développement local, il y va plus que d'un accommodement entre deux modes de gestion – l'un, redistributif de compétences centrales vers les périphéries de l'État, l'autre, participatif à la base, des forces qui composent une communauté », mettant l'accent sur la gouvernance locale pour répartir les prérogatives entre l'Etat et les collectivités locales, dans un souci évident de faire émerger les compétences locales et de permettre aux acteurs locaux de faire valoir le niveau de leurs contributions et implications.

Ceci dit, il demeure que la question du développement local est devenue une priorité pour certains Etats à la recherche d'un compromis entre les intérêts suprêmes et prioritaires des institutions étatiques et ceux des acteurs et administrations recensées au niveau local, afin de ne pas déstabiliser et perturber le bon déroulement du processus du développement et garder une certaine confiance entre le sommet et la base, partant du fait que l'échec de ce processus signifie la désillusion et le désenchantement de toutes les parties concernées.

On s'entend bien que le développement local ne doit pas être associée et rattachée uniquement à la réussite de l'opération de décentralisation, même si celle-ci reste cruciale et recommandée, du moment que ce développement local est basé sur les valeurs et crédibilités des compétences locales pour faire aboutir les objectifs assignés, et la savoir-faire des entreprises et des administrations locales.

Il s'avère, ainsi, que le développement local se situe entre un Etat à la recherche de meilleures méthodes, stratégies et

politiques pour mener à bien un processus de développement économique, et des collectivités locales à la recherche d'une brillante et émergence au niveau national en tant que force dynamique dans ce processus, supposant, ainsi, une nécessaire cohabitation et coordination des efforts entre ces deux parties, car si l'un traque l'objectif du bien-être économique et social de la population, l'autre est d'autant plus concernée par l'amélioration du cadre de vie de ses propres citoyens, aboutissant, de ce fait, à un travail commun, tant en termes de mise à disposition des moyens et outils qu'en termes de concrétisation et réalisation des objectifs tracés.

En fait, il est juste une question de tirer profit des probables ressources financières et patrimoniales prouvées, ainsi que des compétences et des savoir-faire, dans un souci de mise en œuvre les politiques et stratégies publiques et nationales.

2- Le développement local en Algérie

La stratégie de développement économique algérienne s'est, toujours, inspirée du mode de production pour une économie rentière, à savoir la mobilisation des ressources financières, humaines, techniques et autres dépendamment des évolutions des cours pétroliers au niveau des marchés internationaux et la nature de la conjoncture économique internationale.

Il faut bien préciser que la politique de développement prônée par les autorités a bien changé de cap depuis le recours à l'ouverture économique et le commencement de l'aventure d'une transition à l'économie libérale et marchande, insistant plus sur l'implication d'autres parties et secteurs dans cette

démarche, en premier lieu les territoires, les investisseurs, les banquiers et l'administration locale.

Dans ce sens, A. BOUCHETATA (4) pense que l'émergence d'un secteur privé a favorisé l'implication et contribution des investisseurs privés dans le lancement d'un développement économique basé sur les privés et autres partenaires, qui ont ressenti le besoin de prendre la relève de l'Etat en termes de réalisation et concrétisation des projets au niveau local, comme ceux de l'agriculture, l'industrie, les services, la construction, le logement et autres, conscients du fait que cet Etat ne peut régler, en temps court et réduit, toutes les attentes des citoyens locaux, toujours exigeantes, diversifiées et immédiates, ce qui pousse cet auteur à affirmer « qu'à partir des années 1990 quelques investisseurs privés ont commencé à s'impliquer dans les secteurs qui leur semblaient porteurs comme l'agroalimentaire (minoteries, industries laitières, limonadières...), le bâtiment (construction de logement...) dans le domaine des services le privé a investi le transport urbain et interurbain, la téléphonie (multiservice) », une opportunité qui semble apporter, relativement ses fruits en termes de création d'emplois, de renflouement des trésoreries communales, et la mise en place des mécanismes de relance du développement local.

Dans un autre écrit (5), on peut lire que « le développement local est une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux, mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime, et interprète et tire avantage des politiques gouvernementales et de l'aide externe », ce qui sous-entend, que l'Etat algérien soutienne et encourage une telle initiative dans un souci de léguer les

décisions économiques au niveau des territoires préconisées et recensées, et aussi permettre aux entreprises locales de se distinguer et se prévaloir en termes de production, productivité, rendement et surtout une reconnaissance tant au niveau local que national et pourquoi pas d'envergure internationale.

Tentant de ne pas s'éloigner et différer des autres nations, l'Etat algérien semble miser sur ce type de développement dans une optique de mise en place d'une stratégie de développement économique hors-hydrocarbures, une vision longtemps débattue, proposée et invoquée, notamment lors de la chute des prix du baril, du moment que les entreprises et les projets économiques indiquent une disponibilité acquise.

Dans le rapport mentionné, il est question que le gouvernement algérien s'emploie à conduire une démarche du type Bottom-Up afin de confirmer ses orientations et ses directives pour une meilleure et appropriée gestion des projets économique au niveau local, et cela est plus perçu et capté à travers le renforcement de la gouvernance locale qui puise sa force et sa légitimité dans les éléments suivants :

- Appuyer et consolider la légitimité politique et décisionnelle des élus locaux, en misant sur des compétences reconnues et prouvées par l'intermédiaire des élections propres et reconnues.
- Appuyer et soutenir les niveaux et mécanismes de responsabilité et engagement des compétences locales.
- La mise en place d'un dialogue sérieux, pertinent et probant entre les différents partenaires du développement local.
- Intégration et implication de la société civile dans certaines décisions concernant le devenir des territoires et le milieu local.

- La mise en place des structures d'organisation et de regroupement de la société civile, dans un souci de rapprochement entre les structures étatiques et gouvernementales et les associations civiles et non gouvernementales.
- Le recours à des approches participatives et autonomes des citoyens, par le biais de leurs représentations, une manière de montrer la bonne foi et volonté du gouvernement dans la participation des élus locaux dans la détermination et le choix des projets adéquats et conformes aux caractéristiques des territoires concernées.

Certes, l'application sur le terrain de ces directives et recommandations n'est pas chose aisée ou manipulable à souhait, du fait que la société civile locale semble indifférente et dépassée des affaires socio-économiques qui concernent leurs communes, peut-être du fait de la longévité du système centralisé et planifiée qui s'est permis le choix et la mise en œuvre des projets plutôt individuels et purement étatiques et publiques, écartant, de ce fait, les avis et conseils des acteurs au niveau local.

On annonce, d'autre part, que l'année 2015 sera celle du développement local avec la création de quelques wilayas déléguées dans le Sud du pays, une annonce qui vient pour apaiser et calmer les esprits des citoyens sur la question du gaz de schiste, mais qui devra impliquer plusieurs partenaires dans un souci d'éviter les erreurs du passé et les empressements de l'Etat dans une telle démarche, particulièrement dans le contexte actuel caractérisé par une chute vertigineuse des prix du baril et ses effets dévastateurs sur les revenus de la nation.

Il est important de comprendre que le développement local est devenu impératif et nécessaire pour permettre aux territoires de retrouver et prouver leurs compétences et leurs savoir-faire dans la gestion et le management des projets publics, tout en s'appuyant sur des fonds mobilisés par l'Etat pour accompagner ceux-ci dans la concrétisation, du moment que les expériences précédentes ont prouvé certaines failles et déconvenues dans cette gestion étatique, par manque d'éléments et renseignements sur les régions et contrées visées par cette stratégie et aussi absence de concertation et dialogue avec les acteurs locaux.

Les nouvelles orientations de l'Etat algérien concernant la délégation des pouvoirs décisionnels aux opérateurs et acteurs locaux et domestiques semblent être dictées par les bouleversements et transformations vécues et observées au niveau de la mondialisation économique, financière et commerciale, du fait que les récurrentes crises économiques incitent les Etats à mettre en place des mécanismes et des stratégies pour faire face aux chocs externes qui peuvent être dévastateurs et terribles pour certaines économies jugées fragiles et trop vulnérables.

Cela semble, aussi, se heurter à quelques difficultés et complications constatées au niveau local, entre-autres les déséquilibres flagrants et prouvés entre certaines régions du pays, notamment les régions enclavées et isolées, ce qui complique plus les intentions des décideurs économiques, ce qui a poussé les dirigeants à mettre en place une concertation nationale sur ce sujet en 2011 afin de résoudre ce phénomène pour le bien des populations locales et pour l'Etat lui-même,

étant conscient que l'amélioration du bien-être économique et social demeure une priorité pour le pouvoir public.

Selon des propos recueillis (6), on peut lire « qu'en dépit de cette volonté politique de développer une économie locale et malgré les efforts déployés dans ce sens, le développement local ne se fait toujours pas sentir. Or, au jour d'aujourd'hui, les régions enclavées de l'intérieur du pays, notamment celles des Hauts-Plateaux et du Grand Sud, baignent toujours dans la pauvreté et la précarité et leurs populations demeurent défavorisées », confortant, de ce fait, les inquiétudes observées sur le retard du développement des régions locales et qui risquent de perturber et remettre en cause la stratégie du développement économique que l'Etat algérien tente de réactiver, en puisant sur les ressources naturelles, humaines et surtout financières des territoires locaux.

Lancée en 2011 et chapeautée par le Conseil National Economique et Social, l'opération de mise en route du chantier du développement local devra permettre une nouvelle dynamique de croissance et évolution du monde local, notamment les régions qui expriment le besoin de décollage et adhésion à une nouvelle étape de développement économique, dans un souci de demeurer dans le même niveau que les autres régions, d'autant plus que les poches de pauvreté, précarité, chômage, exclusion sociale, et autres maux socio-économiques, sont plus présentes et régnautes au niveau de ces régions.

Les nouvelles donnes de l'économie internationale intronisent une vision qui doit prendre en compte le développement économique des régions et des contrées qui se sentent plus marginalisées et exclues du processus du

développement économique national, partant du fait que l'accumulation des problèmes sociaux fut prouvé et démontré comme une entrave sérieuse et inquiétante pour les décideurs économiques, prenant exemple du retard économique constaté de quelques pays de l'Afrique et l'Asie du Sud qui, malgré des fonds disponibles et des aides consenties par les institutions financières internationales, n'ont pas pu réussir leur décollage économique et ont conduit vers des complications que ces Etats prouvent des difficultés pour les résoudre, dans un contexte financier, économique et commercial international plus préoccupant et inquiétant.

3- La fiscalité locale en Algérie

Ce thème est devenu un sujet palpitant et intéressant pour les décideurs économiques en Algérie, à la lumière des transformations et changements opérés et effectués sur le plan des découpages administratives et les nouvelles visions et orientations du développement, ancrées et rattachées à une nécessaire redéploiement vers le développement local, ce que les institutions internationales recommandent et invitent les Etats à y réfléchir et penser sérieusement pour éviter les pièges et risques de la mondialisation

Dans ce sens, la mise en place d'une politique fiscale pour les territoires et les communes s'est avérée fondamentale, cruciale et recommandée pour booster la croissance économique des activités économiques locales et inciter les entreprises et investisseurs locaux à se sentir moins lésées et défavorisées sur le plan des impôts et taxes appliqués à leurs contre, partant du fait que ces derniers figurent comme les principaux éléments et facteurs de réussite du développement local envisagé et prévu.

Dans une définition littéraire, il est mentionné que la fiscalité locale est composée de deux essentiels types de fiscalité, à savoir la fiscalité directe qui concerne des taxes foncières, d'habitation, d'hygiène, de construction, d'environnement et autres, et la fiscalité indirecte qui concerne des taxes sur les transferts d'héritage, des cartes grises et de circulation, des produits énergétiques, taxes professionnelles et autres, calculés sur la base de certains critères déterminés par l'administration fiscale centrale, dans un souci d'équilibre fiscal entre les régions du pays et une instauration des principes d'égalité, justice et transparence dans la fixation des taxes et des impôts.

D'une manière récapitulative, la fiscalité locale est un moyen pour assurer le financement des projets au niveau des territoires et des communes et assurer un financement adéquat et approprié pour les services courants et publics assurés au niveau des communes, à l'instar des écoles, transports, voiries, édifices publics, nettoyage et l'hygiène, tenant à ce que la gestion publique ne souffre d'aucune anomalie sur le plan de la soutenabilité de l'aide et l'assistance pour les communes et territoires concernés.

Pour G.GILBERT (7), il est conseillé de distinguer entre plusieurs types de ressources fiscales locales afin de bien déterminer celles qui se rapprochent plus du terme et concept de localité et territorialité, car on peut parler d'impôt exclusif qui est destiné à une seule hiérarchie, d'impôt partagé qui peut être divisé selon plusieurs intervenants et enfin le partage des ressources engrangées entre plusieurs niveaux comme le niveau central, le niveau intermédiaire où régional et le niveau communal et territorial, ceci dans un souci d'instaurer le

principe de transparence et clarté entre les communes et éviter les probables et éventuels questions d'inégalités et biaisements.

Il demeure que la fiscalité locale est souvent menée dans un objectif d'introduire des principes et des critères basés sur l'autonomie fiscale et l'émergence d'une souveraineté locale dans la conduite et la gestion des ressources qui reviennent de droit aux communes, mais qui peuvent, aussi, faire l'objet d'un partage avec la hiérarchie centrale représentée par l'administration centrale fiscale.

Selon certaines données récoltées, la part des ressources fiscales du PIB en Algérie semble tergiverser et fonctionner au gré des revenus pétroliers si l'on juge par le fait que cette part fut de 40,8% en 2006, puis 37,4% en 2007, pour remonter à 45,3% en 2008 et redescendre après à 35,1% en 2009, 34,4% en 2010 et 37,4% en 2011, ce qui laisse entendre que les ressources fiscales dépendent, en grande partie, de la dynamique des activités économiques, financières et commerciales au niveau des communes ciblées, elle-même poussée par les engouements des entreprises et des entités économiques qui opèrent au niveau des territoires.

D'autre part, on connaitra que « les ressources fiscales revenant aux collectivités locales ont connu une nette amélioration suite aux mesures décidées par une commission interministérielle chargée de la réforme de la finance et de la fiscalité locales. Les montants perçus par les communes et les wilayas, ainsi que par le Fonds commun des collectivités locales (FCCL), sont passés de 118 milliards de DA en 2007 à 252 milliards de DA en 2011 », ce qui semble indiquer que les collectivités locales et les territoires progressent dans leurs

manières de procéder aux recouvrements et récupération des montants non payés par les contribuables et aussi s'impliquant vigoureusement dans la collecte des impôts et taxes instaurés au niveau de leurs communes.

Ainsi, en 2011, les communes ont participé dans cette collecte, en termes de ressources fiscales locales, avec un montant de 107 milliards DA, les wilayas avec un montant de 51 milliards DA et le Fonds Commun des Collectivités Locales (FCCL) avec un montant de 93 milliards DA, dévoilant, de ce fait, la place qu'occupe les communes dans le renflouement des caisses de l'Etat et leur contribution dans le financement des projets économiques et la mise en place des lois de finance.

Il faut savoir, dans ce sens, que la Taxe sur les Activités Professionnelles (TAP) constitue la part la plus importante de la fiscalité locale avec le taux de 58%, suivi de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) avec un taux de 35% et le reste constitué d'autres types d'impôts et taxes, dépendamment des activités économiques et commerciales enregistrées dans chaque commune du pays.

Ceci dit, la fiscalité locale demeure une trajectoire fort intéressante, pertinente et recommandée, dans le cas algérien, pour disposer de ressources fiscales qui peuvent permettre des marges de manœuvre des décideurs économiques et déclencher le processus de développement économique des territoires et des collectivités locales, notamment avec les effets de l'embellie et l'euphorie financière que le pays a récolté depuis une décennie (près de 190 milliards \$ et un Fonds de Régulation des Recettes (FRR) de 70 milliards \$, montants revus à la baisse suite au dégringolade des prix depuis Août

2014), qui ont permis à l'Etat de disposer des communes et des wilayas des montants faramineux pour le développement et la constitution d'une fiscalité locale afin de permettre un développement local approprié, adéquat et convenable à la mesure et spécificités des territoires.

Fort de 1541 communes, 48 wilayas et autant de Dairas, l'Etat algérien semble conscient du fait que la valorisation du patrimoine matériel et immatériel et l'exploitation des probables et potentielles ressources et réserves financières que cela peut en découler, vont s'inscrire dans la mouvance du développement local, à travers la mobilisation de ces ressources et leur utilisation pour le renforcement du financement des projets et programmes dévoués à cette question du développement.

La question de la fiscalité locale traduit un sérieux souci pour les décideurs économiques du pays, du fait que la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets décidés éprouve des difficultés et complications approuvées, par manque d'une formation appropriée et d'une gouvernance locale, débouchant, ainsi, vers des phénomènes de fraude fiscal et d'évasion fiscale et un manque à gagner terrible et inquiétant pour les responsables locaux, et le recours abusif aux deniers publics et l'assistance financière de l'Etat.

A la vue d'une telle situation, on s'interroge sur le devenir des ressources fiscales, au moment où l'Etat indique que c'est bien lui qui subventionne les communes et ces dernières se plaignent de l'ingérence de cet Etat dans des questions fiscales qui reviennent, exclusivement, aux gestionnaires et managers communaux, même s'il faut reconnaître que les recettes

pétrolières demeurent le véritable paramètre pour le financement des territoires et collectivités locales en Algérie.

Sur ce point, T.CHENTOUF (8) est plus catégorique et direct en affirmant que « le cas de la fiscalité locale reste aussi un cas d'espèce tant la centralisation de l'impôt et des dispositifs de redistribution des ressources financières perpétuent différents processus de dépendance et limitent objectivement les différentes formes d'expression des besoins, des aspirations et des initiatives locales », mettant, ainsi, en cause les interventions de l'Etat dans la fixation des taxes et des impôts pour les communes, sans réelle évaluation des ressources disponibles et surtout sans réel examen des potentialités existantes et les richesses prouvées des communes, même celles qui sont situées dans une même wilaya où territoire recensé.

De son côté, A.SMATI (9) réagit plus énergiquement en faveur d'une décentralisation fiscale pour les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale si l'on veut que les communes réussissent dans leur quête de financement et que la fiscalité locale redevient un outil et un paramètre permettant une soutenabilité de cette démarche, tenant compte des disparités réelles qui existent entre les communes, tout en insistant sur une parfaite coordination et synergie entre les responsables locaux et la hiérarchie centrale, notamment pour le cas algérien où ces communes ne peuvent prétendre à un financement autonome et indépendant à l'heure où les revenus engrangés se sentent compromis par cette chute du prix du baril et l'idée lancée de création d'autres wilayas déléguées, rendant, de ce fait, plus compliqué et délicat la mobilisation des ressources financières nécessaires pour chaque commune

pour assurer son développement, d'autant plus que les ressources fiscales locales ne peuvent permettre de soutenir ce financement.

Conscient de l'importance et place de la fiscalité locale dans la promotion d'une politique de développement local et dans un souci de diversifier les ressources fiscales de l'économie et des territoires, l'Etat algérien s'est engagé, depuis peu, dans une réforme fiscale communale afin de s'adapter plus aux aléas de la mondialisation et s'intégrer, au moindre coût, dans les rouages de l'économie internationale, une économie devenue plus féroce et agressive et qui laisse peu de place aux économies fragiles et vulnérables.

Cette réforme est devenue nécessaire, urgente et recommandée devant les multiples dérives financières des communes, où on a recensé près de 500 communes qui confrontent et font face à des situations financières désastreuses et défavorables et un endettement fort inquiétant et menaçant, en plus de déficits budgétaires chroniques et des limitations en termes de rentrées fiscales, conduisant, impérativement et obligatoirement, les autorités publiques à intervenir pour venir en aide à ces territoires et collectivités locales.

En parfaite concertation et synergie entre le ministère des finances et celui des collectivités locales, cette réforme devrait, en principe, régler la problématique question du déséquilibre fiscal entre les régions et les quotes-parts qui doivent revenir, en premier lieu, aux communes, et parmi les recommandations soulevées, on peut citer : la révision des taux de certaines taxes et impôts à l'exemple de la taxe touristique, la taxe d'habitation, la taxe foncière, et aussi l'affectation des

produits relevés des impôts payés aux communes, particulièrement celles touchées par des difficultés financières.

Dans la loi des finances 2015, il est question, implicitement, d'une révision de la politique fiscale destinée aux collectivités locales, conséquence d'un examen et diagnostic de certaines irrégularités et disparités soulevées et relevées entre les communes dans la mobilisation des ressources fiscales, comme le constat que certaines communes plus nanties et favorisées sur le plan des ressources naturelles, touristiques et autres, sont soumises aux mêmes taux d'imposition que d'autres qui sont complètement dépourvues et défavorisées.

A ce sujet, on peut lire que si « la fiscalité représente plus de 60 % des recettes des collectivités et continuera à progresser, notamment par l'effet de l'augmentation de l'assiette des impôts directs locaux. et les recettes de fiscalité directe et indirecte de l'ensemble des collectivités ont ainsi progressé de 2,3 % en 2012 et de 1,9 % en 2013 », il n'en demeure que l'Etat algérien tente une certaine redistribution des ressources collectées tenant compte de nouveaux critères basés sur la justice sociale, l'égalité et la transparence fiscale, comme cela est stipulé dans cette loi qui précise que « La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement, conformément au choix opéré par le Parlement pour la répartition de cet effort en 2014, dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en préparation pour 2016 ».

Ainsi, la réforme de la fiscalité locale s'inscrit dans une stratégie basée sur un développement local qui devra produire des effets prometteurs et palpables pour les communes et

territoires, dans un double objectif, à savoir la relance des activités économiques communales et la réallocation des deniers publics à d'autres projets et programmes économiques nationaux.

4 Développement local et fiscalité locale : Cas de la Wilaya de Tlemcen

La focalisation de l'Etat pour la promotion du développement local préconisé est dictée par la nécessité d'un engagement des institutions et administrations locales, entre-autres l'administration fiscale qui doit aider, assister et appuyer les investissements engagés au niveau des communes et des territoires, à travers l'application de procédures et démarches qui vont dans ce sens, tenant compte des activités économiques et commerciales exercées et déployées au niveau de leurs communes.

Il faut bien noter que déjà le gouvernement algérien a bien pensé à l'idée du lancement de la stratégie du développement local par le biais d'une démarche fiscale en faveur des entreprises et des investisseurs locaux, une démarche ponctuée par des avantages fiscaux comme l'uniformisation du taux de l'IBS (Impôt sur le Bénéfice) à 23%, élargissement du seuil d'application de l'impôt unique forfaitaire (IFU), élargissement du champ d'application de la catégorie IRG/Salaires), l'octroi de certains avantages fiscaux concernant des activités du secteur industriel, nouvelles mesures et modalités de déductibilité de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), ainsi que d'autres types d'avantages.

Selon l'ANDI (10), de nouveaux projets nationaux ont vu le jour par le fait de certaines dispositions favorables aux investisseurs locaux au niveau des territoires nationaux, comme on peut le constater à travers le tableau suivant :

Année	Nombre de projet	%	Valeur	%	Emplois	%
2002	485	0,91	98.276	1,22	29.372	3,44
2003	1.622	3 ,05	395.870	4,90	34.476	4,04
2004	874	1,64	240.589	2,99	24.719	2,90
2005	843	1,58	199.128	2,47	43.597	5,11
2006	2.145	4,03	472.505	5,85	47.748	5,59
2007	4.323	8,12	654.665	8,11	87.983	10,31
2008	6.687	12,57	1.325.064	16,42	92.005	10,78
2009	7.594	14,27	462.679	5,73	68.774	8,06
2010	6.386	12	395.892	4,90	64.091	7,51
2011	6.434	12,09	1.335.448	16,54	128.491	15 ,06
2012	6.919	13	776.590	9,62	83.210	9,75
2013	8.895	16,72	1.716.136	21,26	148.943	17,45
Total	53.207	100	8.072.482	100	853.409	100

On constate, ainsi, une dynamique de création de nouveaux projets à partir de l'année 2007, certainement due aux démarches et initiatives de l'Etat dans l'encouragement et la stimulation de l'investissement local, qu'il soit public ou privé, débouchant sur la création de près d'un million d'emplois, notamment par des avantages fiscaux et douaniers, considérant, de ce fait, que les exonérations et facilités fiscales

devront impliquer plus d'opérateurs et entrepreneurs dans des investissements au niveau locale et domestique.

Pour le cas de la wilaya de Tlemcen, et pour l'année 2012, il a été enregistré un nombre de plus de 2.000 projets, entre public et privé, où le secteur du transport s'est taillé la part du lion avec 531 projets pour une valeur de 8.284 millions DA, suivi du secteur des constructions publiques avec 186 projets pour une valeur de 25.403 millions DA, puis l'industrie avec 179 projets évalués à 63.404 millions DA, ensuite le secteur des services avec 39 projets pour une valeur de 4.275 millions DA, puis le secteur de l'agriculture avec 38 projets pour une valeur de 3.512 millions DA et enfin en dernière position, le secteur du tourisme avec 12 projets pour une valeur de 17.665 millions DA.

On peut se poser la question de savoir si l'administration fiscale est derrière ce nombre de projets, ainsi que le classement établi qui montre la prédominance du secteur du transport, malgré sa relative importance en comparaison avec l'industrie et l'agriculture, la réponse demeure que les avantages fiscaux et certaines facilités octroyées aux porteurs de projet ont poussé vers cette dynamique des projets et cet engouement des investisseurs pour le bien de la question du développement local de la wilaya.

Certes, la fixation des taux, le choix des impôts et taxes à modifier, et la législation fiscale reste du domaine unique et intégral de l'administration centrale en concertation avec le ministère des finances et celui de l'intérieur pour les collectivités locales, mais il est important de souligner que certaines pratiques et méthodes de travail de l'administration locale peut intervenir et s'impliquer pour un regain de confiance

entre les porteurs de projet et les centres et recettes fiscales, par le biais d'un relatif laxisme et souplesse dans la collecte des taxes et des impôts et le rapprochement et la proximité entre l'administration locale et les investisseurs locaux et domestiques.

Ainsi, il faut noter qu'une grande partie des recettes de la fiscalité locale revient aux communes, du moment qu'on l'on sait que la taxe foncière est versée à 100% aux communes, ainsi que la taxe d'assainissement et la taxe sur le patrimoine, cela pour la fiscalité directe, et pour la fiscalité indirecte, la part des collectivités locales paraît moindre du moment qu'une grande partie des recettes de la TVA (environ 85%) revient à l'Etat et seulement 6% pour les communes.

Les interventions de l'administration locale, dans cette wilaya comme toute autre wilaya, s'exercent plus en aval des activités économiques et commerciales afin d'éviter la pression et le harcèlement sur les porteurs de projet, tentant de mettre en place des cellules d'écoute, de conseil et d'explication aux différents opérateurs publics ou privés, notamment par le biais des centres de l'impôt (CDI) qui se sont avérées appropriées et adéquates pour une bonne synergie entre l'investissement local, qui demeure la base de toute stratégie de développement local, et l'administration fiscale locale.

En outre, il faut savoir que le système fiscal algérien est principalement régi par six Codes fiscaux :

- le Code des impôts directs et taxes assimilées, institué par l'ordonnance n°76-101 du 9 décembre 1976 et réformé par la loi de finances pour 1991 ;
- le Code des taxes sur le chiffre d'affaires, institué par

l'ordonnance n°76-102 du 9 décembre 1976 et réformé par la loi de finances pour 1991 ;

- le Code des impôts indirects, institué par l'ordonnance n°76-104 du 9 décembre 1976 ;
- le Code de l'enregistrement, institué par l'ordonnance n°76-105 du 9 décembre 1976 ;
- le Code du timbre, institué par l'ordonnance n°76-103 du 9 décembre 1976 ;
- le Code des procédures fiscales, institué par la loi de finances pour 2002.

Cela est jugé convenable et adéquat pour bien traiter cette question des efforts et facilités fiscales accordées par l'administration locale pour redynamiser et relancer le développement local de cette wilaya, malgré le fait que les exonérations fiscales accordées aux entreprises et investisseurs font perdre à l'Etat l'équivalent de 10 milliards \$ par an, une manière de prouver, pour l'Etat, son entière disponibilité pour assister et soutenir les entreprises dans le montage des projets et des investissements au niveau des territoires et des collectivités locales, sans doute menacée par l'élargissement du fléau du chômage et la dégradation des conditions de vie au niveau des communes et des contrées jugées lointaines et fortement marginalisées et abandonnées.

Ainsi, les efforts de l'administration fiscale se concentrent sur :

- Exonération des droits de douane pour des biens qui sont importés et qui rentrent dans le projet d'investissement.
- Franchise de la TVA pour quelques produits et biens précis.
- Exonération de l'IBS (11) pour une durée de trois ans.
- Exonération de la TAP (12) pour la même durée.

- Octroi d'autres avantages fiscaux pour les investissements locaux et qui plaident pour le développement local et l'intérêt de l'économie nationale.

Ceci dit, l'administration fiscale centrale tente de mettre en place une réforme fiscale selon la densité et dynamique des activités économiques et commerciales constatées au niveau des communes et des territoires, tenant compte de l'implantation des investisseurs et des entreprises productrices, prestataires de services et surtout créatrices d'emplois, afin de prouver les bonnes intentions de l'Etat pour une égalité fiscale qui incite plus à une stratégie de développement local, de la même manière que les banques, les collectivités locales où les différentes institutions étatiques qui exercent au niveau des territoires.

Ce réajustement et remaniement des taxes et des impôts s'est focalisé sur les principales taxes que confrontent les concernés (investisseurs, entreprises, promoteurs,...), à savoir la TVA, l'IBS, la TAP, Taxe Foncière, l'IRG, Droits de Douane, suite à une série de réclamations et réserves émises par ces parties, notamment sur les montants à payer et le déséquilibre et disparités constatées entre des communes affichant des résultats contradictoires et différents, poussant, de ce fait, les responsables au niveau de l'administration fiscale centrale à réfléchir sur une politique plus appropriée, adéquate et convergente pour chaque partie concernée, évitant le clash entre l'idée de la mobilisation des ressources financières pour l'Etat, les ressources financières pour les communes et les ambitions légitimes des investisseurs locaux.

Le contexte géographique de la wilaya, à savoir une ville frontalière, soulevé la particularité et spécificité d'une ville qui

subit les affres de la contrebande et les activités douteuses et illégitimes qui entravent, sérieusement, la mobilisation des recettes fiscales et mettent en doute les volontés manifestes des investisseurs locaux pour mener à bien leurs actions de création d'entités économiques pour combattre le spectre du chômage, la pauvreté, la précarité et la dégradation des conditions de vie de la population locale.

Néanmoins, les facilités fiscales accordées par la fiscalité locale plaident en faveur d'un regain de dynamisme et attention particulière des investisseurs locaux pour mettre en place des projets qui peuvent, relativement, contribuer dans la création d'emplois et d'embauche pour les jeunes demandeurs, conjointement avec les dispositifs et mécanismes de l'Etat, plus particulièrement l'ANSEJ (13) , la CNAC (14), l'ANEM (15), tout cela dans un souci de permettre à la wilaya de Tlemcen de promouvoir la relance d'un développement local.

Ainsi, en 2012, le dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) a financé, depuis le début de l'année en cours à Tlemcen, 1.788 projets générant 2.037 postes d'emploi permanents, ce qui fut considéré comme conséquent et intéressant pour les responsables locaux, alors que pour 2013, il a été enregistré près de 1.100 projets créés par des jeunes promoteurs, ce qui indique un certain engouement des jeunes dans ce créneau, où l'on note que les avantages et facilités fiscales ont joué grandement dans cette démarche.

Pour sa part, la CNAC a permis la création de 261 projets en 2013 et 214 projets en 2014, permettant, ainsi, à plusieurs bénéficiaires de mettre en place des projets pour des activités qu'ils ont jugé pertinents et consistants, notamment l'implication

de l'administration fiscale qui s'est engagée à rassurer ces promoteurs sur le bien-fondé de la politique fiscale de l'Etat pour un développement locale qui serait avantageux pour différentes parties, même si cela portera un coup dur pour le trésor public qui doit supporter le poids des exonérations fiscales, des avantages fiscaux, et aussi les couts financiers de ces opérations.

Ainsi, la suppression de la taxe de domiciliation pour certaines opérations, la simplification des procédures fiscales, le renforcement et consolidation des garanties et assurances des contributions, la révision (ou plutôt la simplification de a TVA et TAP), et surtout la décision de rééchelonnement des dettes fiscales (considérées comme un frein et entrave pour les chefs d'entreprise), ainsi que la baisse de la pression fiscale, une mesure tant souhaitée et réclamée par un grand nombre de promoteurs et porteurs de projet, ont été jugés favorables et fortement acclamées par les intéressés, d'autant plus que cela fut, longuement, inscrit parmi les sujets que l'Etat voulait discuter et débattre avec les professionnels et les investisseurs locaux, conscient du fait que la fiscalité demeure une préoccupation parfois majeure et intrigante, en plus des facilités constatées au niveau du financement bancaire et financier, rendant, ainsi, ces nouvelles règles fiscales comme bienfaitrices et louables, dans un contexte international qui lorgne plus la promotion du développement local, en l'absence d'une véritable stratégie de développement économique hors-hydrocarbures, comme c'est le cas de l'Algérie.

CONCLUSION

La mise en place d'une stratégie de développement local exige et nécessite la mobilisation de tous les moyens et atouts disponibles afin de concrétiser les objectifs assignés précédemment, entre-autres la politique fiscale et la contribution de l'administration concernée pour appuyer et soutenir toute initiative et démarche qui va dans le sens de cette stratégie.

Il faut bien noter que, pour le cas algérien, le manque et l'absence d'initiatives propres aux décideurs et responsables locaux dans la fixation et la détermination des taux des impôts et des taxes spécifiques demeurent des freins et des obstacles pour accélérer ce processus de développement qui concerne leurs territoires et leurs collectivités locales, du fait que la centralisation et la hiérarchisation des décisions qui concernent la fiscalité locale reste, toujours, de vigueur et ne permet pas aux responsables locaux de déterminer le type des impôts et taxes qui les concernent directement, au vu de leurs caractéristiques, spécificités et disparités avec d'autres lieux.

Certes, la réforme fiscale tente de régler quelques défaillances et dérèglements en termes de fiscalité locale et domestique, notamment la révision de quelques taux et surtout le FCCL(16), mais il faut bien avouer que cela demeure défaillant et inefficace, car les décideurs au niveau central ignorent les potentialités économiques réelles qui existent et prévalent dans les communes et territoires, aboutissant, ainsi, à des contradictions et disparités flagrantes et ahurissantes en termes de recouvrement et mobilisation des ressources fiscales par les communes et les collectivités locales.

Ceci est valable pour le cas de la Wilaya de Tlemcen qui souffre d'une fiscalité locale qui contribue, maladroitement, dans la vision d'un développement local et qui participe dans l'aggravation des cas de fraude et évasion fiscale, d'autant plus qu'elle confronte le phénomène de contrebande et le poids de l'économie informelle, alors que le potentiel existant (nombre d'entreprises privées et publiques, nombre de projets initiés par l'ANSEJ, la CNAC, l'ANGEM, la disponibilité bancaire et foncière et autres) plaide pour la concrétisation du projet de développement local sans trop d'embûches ni de contraintes.

Le débat sur l'implication de l'administration fiscale dans la promotion et l'accélération du développement local demeure ouvert et accessible pour toutes sollicitations et interprétations objectives, mais il faut bien souligner, à la lumière des points cités et les échos reçus des parties concernées (particulièrement les chefs d'entreprise et les porteurs de projets financés par l'Etat) que l'on se retrouve devant un monde professionnel qui n'exige qu'une fiscalité locale juste, égale et équilibrée afin de s'intégrer réellement dans cet objectif de développement local et une administration fiscale locale qui

souhaite une véritable autonomie et décentralisation afin de mettre en place une convergence entre les intérêts de l'administration fiscale (et donc l'Etat) et les professionnels et investisseurs locaux, partant du fait que le développement local n'est pas seulement une affaire qui revient aux autorités publiques, mais surtout une préoccupation permanente et durable, pour les collectivités locales, pour les chefs d'entreprise, pour les investisseurs locaux et pour la ville en soi-même.

REFERENCES

- 1- F.ITESSON, « Cours sur le développement local », cours prodigué à l'université de Pau, date non signalée.
- 2- M.BROWN, Administrateur du PNUD, citation relevée dans un document intitulé : « Stratégies et orientations » par la direction de la coopération au développement, Luxembourg, 2008, p 4.
- 3- J.C.DEBERRE, « décentralisation et développement local », Revue Afrique Contemporaine, N°221, 2007/1.
- 4- A.BOUCHETATA, « Le développement local en Algérie : Importance de la formation aux nouvelles approches et à l'utilisation d'outils méthodologiques
- 5- Rapport intitulé : « Développement local : Concepts, stratégies et benchmarking », Ministère de l'industrie, PME et
6- promotion de l'investissement », Algérie, Septembre 2011.
Propos recueillis dans le quotidien « La tribune », du 21/04/2014,

7- G.GILBERT, « Fiscalité locale : Une grille de lecture économique », Agence Française de Développement, Document de travail, N°87, Septembre 2009.

8- T.CHENTOUF, « l'Algérie face à la mondialisation », African Books Collective, 2008.

9- A.SMATI, « Nature du développement local et rôle des collectivités locales dans son financement », Revue des Recherches Economiques et Managériales, N°5, Juin 2008.

10- ANDI = **A**gence **N**ationale du **D**éveloppement des **I**nnovations.

11 - IBS = **I**mpôt sur le **B**énéfice des **S**ociétés.

12 - TAP = **T**axe sur les **A**ctivités **P**rofessionnelles.

13 - ANSEJ = **A**gence **N**ationale pour le **S**outien de l'**E**mloi des **J**eunes.

14 - CNAC : **C**aisse **N**ationale d'**A**ssurance **C**hômage.

15 - ANEM : **A**gence **N**ationale pour l'**E**mloi.

16 - FCCL : **F**onds **C**ommun des **C**ollectivités **L**ocales.